Bac Général HGGSP + LLCER (Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Langues, littératures et cultures étrangères et régionales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-hggsp-llcer.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Session 2025 • Jour 1

Code sujet **25-HGGSPJ1NC1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation 1 — Mers et océans : des espaces d’affrontements et de coopérations
1 réponses • sujet p. 2–2

Dissertation 2 — Pourquoi est-il difficile de conserver le patrimoine ?
1 réponses • sujet p. 2–2

Étude critique de document — L’historien et les mémoires de la guerre d’Algérie
1 réponses • sujet p. 3–4

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Dissertation 1

10 points

Mers et océans : des espaces d’affrontements et de coopérations

Première partie

Question Dissertation 1

Sujet p. 2

> Le candidat traite un sujet de dissertation au choix parmi les sujets 1 et 2 et précise sur la copie le numéro choisi. Sujet 1 : « Mers et océans : des espaces d’affrontements et de coopérations ».

Sujet 1 : « Mers et océans : des espaces d’affrontements et de coopérations »

Problématique : Comment l’importance stratégique, économique et environnementale des mers et des océans suscite-t-elle des rivalités tout en rendant indispensables des formes de coopération entre les États ?

Plan argumenté :

1. **Des espaces stratégiques, riches en ressources et essentiels aux échanges :** les routes maritimes, les passages resserrés, les câbles sous-marins et les ressources donnent aux mers une importance majeure pour la mondialisation et la puissance des États.
2. **Des espaces de rivalités et d’affrontements :** les revendications de souveraineté, la concurrence pour les ressources, la militarisation et les menaces contre la navigation provoquent tensions et conflits.
3. **Des espaces où la coopération est indispensable, mais reste limitée :** le droit international, la coordination de la sécurité maritime et les accords environnementaux organisent les usages sans faire disparaître les intérêts divergents.

Rédaction complète :

Les mers et les océans couvrent environ 71 % de la surface de la Terre et relient les continents. Ils sont essentiels à la mondialisation : le transport maritime assure l’essentiel des échanges de marchandises en volume, tandis que des câbles sous-marins acheminent une grande partie des communications numériques internationales. Les espaces maritimes sont aussi riches en ressources halieutiques et énergétiques, et les fonds marins suscitent des convoitises. Leur importance économique et stratégique entraîne donc des rivalités. Mais les États dépendent également de la sécurité des routes maritimes et doivent répondre à des enjeux qui dépassent les frontières, comme la pollution ou la protection de la biodiversité. Les mers et les océans sont ainsi à la fois des espaces d’affrontements et de coopérations. Comment leur importance stratégique, économique et environnementale suscite-t-elle des rivalités tout en rendant indispensables des formes de coopération entre les États ? Ils sont d’abord des espaces stratégiques et convoités ; cette convoitise nourrit ensuite des tensions et des affrontements ; enfin, les États cherchent à organiser leurs usages par des coopérations nécessaires, mais imparfaites.

I. Des espaces stratégiques, riches en ressources et essentiels aux échanges

Les mers et les océans sont d’abord des axes majeurs de circulation. Les routes maritimes relient les grands pôles de production et de consommation. Certains passages resserrés ont une importance particulière : le détroit de Malacca, entre la péninsule Malaise et l’île de Sumatra, relie les espaces de l’océan Indien et de la mer de Chine méridionale ; le canal de Suez, en Égypte, met en relation la Méditerranée et la mer Rouge. Un blocage ou une insécurité dans ces passages peut allonger les trajets et perturber les échanges. Les fonds marins sont également des espaces de circulation : les câbles sous-marins qui y sont posés sont essentiels aux communications internationales.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Les ressources renforcent l'intérêt porté aux espaces maritimes. La pêche nourrit des populations et fait vivre des activités économiques, mais la surexploitation menace certains stocks. Les gisements d'hydrocarbures offshore sont exploités dans plusieurs régions du monde ; les ressources minérales des grands fonds suscitent aussi des intérêts, même si leur exploitation n'est pas généralisée et pose des questions environnementales majeures. La mer est enfin un espace de puissance. Une marine et des capacités de projection permettent à un État de protéger ses navires, de surveiller des voies de circulation et d'affirmer sa présence loin de son territoire. Routes, ressources et puissance militaire expliquent donc pourquoi les mers sont convoitées.

II. Des espaces de rivalités et d'affrontements

Les désaccords portent d'abord sur la souveraineté et la délimitation des espaces maritimes. La Convention des Nations unies sur le droit de la mer, adoptée en 1982 et entrée en vigueur en 1994, reconnaît notamment une mer territoriale pouvant s'étendre jusqu'à 12 milles marins des lignes de base et une zone économique exclusive pouvant s'étendre jusqu'à 200 milles marins. Dans cette ZEE, l'État côtier dispose de droits souverains sur les ressources, mais les autres États conservent certaines libertés, dont la navigation. Les revendications se chevauchent parfois, notamment lorsque des États contestent la souveraineté sur des îles ou des rochers et les droits maritimes qui leur seraient associés.

La mer de Chine méridionale illustre ces tensions. La Chine et plusieurs États riverains, dont les Philippines et le Vietnam, y défendent des revendications qui se recoupent, notamment autour d'îles et de récifs. En 2016, un tribunal arbitral constitué dans le cadre de la Convention a estimé que les revendications chinoises de droits historiques dans les zones couvertes par la ligne en neuf traits ne pouvaient pas fonder des droits dépassant ceux prévus par la Convention. La Chine a rejeté la décision. Le tribunal ne s'est toutefois pas prononcé sur la souveraineté des îles ni n'a tracé de frontières maritimes entre les États : cet exemple montre à la fois l'existence d'un recours juridique et les limites de son acceptation politique.

Les rivalités peuvent aller jusqu'au conflit armé. En 1982, la guerre des Malouines oppose le Royaume-Uni à l'Argentine après l'occupation de l'archipel par l'Argentine ; la souveraineté sur ces îles de l'Atlantique Sud est au cœur du conflit. Aujourd'hui, le renforcement des marines, les exercices militaires et les déploiements dans les régions stratégiques nourrissent aussi les inquiétudes et les rapports de force. La concurrence pour les ressources, notamment la pêche, ajoute des tensions lorsque les règles d'accès sont contestées ou enfreintes.

Enfin, la navigation est menacée par des acteurs et des phénomènes qui ne relèvent pas nécessairement d'une guerre entre États. La piraterie, les trafics et les attaques contre les navires mettent en danger les équipages et peuvent perturber les routes commerciales. Les mers sont donc des espaces d'affrontements au sens large : conflits armés, rivalités de souveraineté, compétition économique et menaces contre la circulation s'y combinent.

III. Des espaces où la coopération est indispensable, mais reste limitée

La dépendance des États à la navigation rend nécessaire un cadre juridique commun. La Convention des Nations unies sur le droit de la mer définit des règles relatives aux espaces maritimes, aux droits des États et à la liberté de navigation. Elle prévoit également des procédures de règlement des différends. Ces règles ne font pas disparaître les désaccords, mais elles fournissent des références pour tenter de les résoudre par le droit plutôt que par la force. Leur efficacité dépend toutefois de la volonté des États de les respecter et d'accepter les décisions prises.

La sécurité maritime conduit également à des coopérations concrètes. Face à la piraterie au large de la Somalie et dans le golfe d'Aden, l'Union européenne lance en 2008 l'opération navale Atalanta, à laquelle participent des forces de plusieurs États. Les échanges d'informations et les patrouilles contribuent à

protéger les navires et les équipages. Cette coopération répond à un intérêt partagé : maintenir la sécurité d'une route empruntée par de nombreux navires.

Enfin, les problèmes environnementaux imposent des réponses qui dépassent les frontières nationales. La pollution marine, l'épuisement de certaines ressources et la dégradation des écosystèmes affectent plusieurs États à la fois. Des accords internationaux cherchent à encadrer les activités humaines en mer. L'accord sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, adopté sous l'égide des Nations unies en 2023, vise notamment à renforcer la protection de la haute mer. Son adoption témoigne d'une volonté de coopération, mais son efficacité dépend de sa ratification, de sa mise en œuvre et des moyens de contrôle disponibles.

Ces coopérations demeurent donc incomplètes. Les États peuvent défendre des intérêts économiques et stratégiques contradictoires, contester l'interprétation des règles ou ne pas appliquer pleinement les engagements pris. La difficulté de surveiller des espaces immenses limite aussi les contrôles. La coopération encadre ainsi les usages et peut réduire certains risques, mais elle ne supprime pas les rivalités.

Conclusion

Les mers et les océans sont des espaces essentiels aux échanges, riches en ressources et au cœur de la puissance des États. Cette importance engendre des conflits de souveraineté, une compétition économique et stratégique, ainsi que des menaces contre la navigation. Dans le même temps, l'interdépendance des États et les risques communs rendent indispensables le droit international, la coordination de la sécurité maritime et la protection de l'environnement. Les coopérations sont donc réelles, mais elles restent fragiles : elles organisent les usages et permettent de gérer certaines tensions sans faire disparaître les intérêts divergents qui les alimentent.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les mers et les océans sont à la fois des espaces stratégiques convoités, traversés par des rivalités et parfois des conflits, et des espaces où la dépendance mutuelle des États impose des coopérations juridiques, sécuritaires et environnementales. Ces coopérations encadrent les tensions, mais ne les éliminent pas.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Dissertation 2

10 points

Pourquoi est-il difficile de conserver le patrimoine ?

Première partie

Question Dissertation 2

Sujet p. 2

> Le candidat traite un sujet de dissertation au choix parmi les sujets 1 et 2 et précise sur la copie le numéro choisi. Sujet 2 : « Pourquoi est-il difficile de conserver le patrimoine ? ».

Démarche et problématique. Le sujet 2 demande d'expliquer les obstacles à la conservation du patrimoine, et non de dresser seulement une liste de menaces. Le patrimoine peut être matériel, immatériel ou naturel : il correspond à des biens, des lieux ou des pratiques qu'une société reconnaît comme un héritage à transmettre. Il faut donc examiner à la fois les choix de patrimonialisation, les contraintes concrètes de protection et les conflits entre conservation et usages contemporains. La problématique reprend fidèlement le sujet : *« Pourquoi est-il difficile de conserver le patrimoine ? »*

Plan argumenté.

1. **Conserver suppose d'abord de choisir ce qui mérite de l'être.** Les valeurs et les mémoires associées aux patrimoines évoluent et peuvent être disputées ; une reconnaissance officielle ou internationale n'assure pas à elle seule leur protection effective.
2. **La conservation se heurte à des contraintes matérielles et financières.** Le vieillissement, les catastrophes, les changements environnementaux et l'urbanisation imposent des interventions coûteuses, durables et parfois très spécialisées.
3. **La protection oblige enfin à concilier préservation et usages contemporains.** Les guerres, le tourisme et les besoins des habitants peuvent menacer le patrimoine ou entrer en tension avec les mesures de protection. Le défi est de le transmettre sans le dénaturer ni le réduire à un décor figé.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Introduction. Le patrimoine désigne les biens, les pratiques et les lieux qu'une société reconnaît comme un héritage à transmettre. Il peut être monumental, urbain, naturel ou immatériel. Mais tout ne devient pas automatiquement patrimoine : des acteurs publics, des spécialistes et des habitants sélectionnent ce qu'ils souhaitent protéger, et cette sélection peut faire débat. En outre, une fois un lieu ou une pratique reconnu, sa préservation exige des moyens et des choix parfois difficiles. *Pourquoi est-il difficile de conserver le patrimoine ?* La difficulté tient à la fois à la définition de ce qui mérite d'être transmis, aux contraintes concrètes de conservation et aux conflits entre protection et usages actuels. Conserver suppose donc des choix collectifs, des moyens importants et une conciliation jamais acquise entre héritage et vie contemporaine.

I. La conservation commence par des choix qui peuvent être contestés.

Avant de protéger un patrimoine, il faut le reconnaître comme tel. Or cette reconnaissance n'est ni spontanée ni neutre : elle dépend des valeurs que les sociétés accordent à certains monuments, paysages, objets ou pratiques. Des traces longtemps négligées peuvent être réhabilitées, tandis que d'autres héritages suscitent des désaccords sur leur signification ou sur la manière de les transmettre. Le patrimoine est ainsi une construction collective et évolutive, et non une liste immuable de biens qu'il suffirait de conserver.

Cette sélection pose aussi la question de savoir qui décide. Les pouvoirs publics peuvent vouloir mettre en avant un récit national ; les habitants peuvent être attachés à des usages ou à des mémoires différentes ; les spécialistes évaluent notamment l'intérêt historique et l'état matériel des biens. La protection d'un lieu peut donc devenir un enjeu politique et identitaire. À l'échelle internationale, la Convention de l'UNESCO concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée en 1972, organise une coopération et une reconnaissance communes. Mais l'inscription d'un site ne garantit pas à elle seule sa préservation : les États et les acteurs concernés doivent encore assurer sa protection concrète et son financement.

La conservation est donc difficile dès l'origine : il faut choisir ce qui sera transmis et faire reconnaître la légitimité de ce choix. Elle suppose ensuite de répondre aux problèmes matériels que pose la préservation.

II. Les contraintes matérielles, naturelles et financières rendent la préservation exigeante.

Un monument ou un site se dégrade avec le temps. L'humidité, la pollution, l'érosion et les variations de température fragilisent les matériaux ; les événements extrêmes peuvent provoquer des destructions soudaines. Le changement climatique accentue certaines menaces, notamment par l'élévation du niveau de la mer, les inondations et les épisodes de chaleur. Il faut donc surveiller les biens, les entretenir et parfois engager des restaurations longues, qui nécessitent des savoir-faire spécialisés et des financements importants.

L'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris, le 15 avril 2019, illustre la vulnérabilité d'un monument et la difficulté de sa restauration. La flèche s'est effondrée et la toiture a été gravement endommagée. Le chantier a mobilisé de nombreuses compétences et a nécessité des arbitrages entre sécurité, fidélité à l'édifice et choix de restauration. La cathédrale a rouvert lors d'une cérémonie le 7 décembre 2024. Cette réouverture montre qu'une restauration d'ampleur est possible, mais elle ne supprime ni son coût ni la nécessité d'un entretien continu.

Les villes historiques sont également exposées aux risques environnementaux. Venise, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1987, est régulièrement confrontée aux inondations dites « acqua alta ». Les barrières mobiles du système MOSE ont été activées pour la première fois en octobre 2020

afin de protéger la lagune lors d'un épisode de forte marée. Cette réponse technique est importante, mais la protection d'un milieu aussi complexe ne se réduit pas à un ouvrage : elle doit aussi tenir compte de l'évolution du climat, des équilibres de la lagune et de la vie quotidienne de la ville.

Ces exemples montrent que la conservation est coûteuse et techniquement complexe. Pourtant, même lorsque des moyens sont mobilisés, protéger un bien ne signifie pas le soustraire à tous les usages ni à toutes les menaces humaines.

III. Les conflits, les usages et les besoins des sociétés compliquent la transmission du patrimoine.

La guerre constitue une menace particulièrement directe : elle peut entraîner la destruction volontaire de biens considérés comme des symboles ou les endommager au cours des combats. En 2012, dans le nord du Mali, des mausolées de Tombouctou ont été attaqués et détruits par des membres du groupe armé Ansar Dine. Plusieurs mausolées ont ensuite été reconstruits, avec notamment la participation d'artisans locaux. Cet exemple rappelle qu'une restauration ne peut effacer la destruction et qu'elle dépend de conditions politiques et sécuritaires favorables. La conservation concerne ainsi non seulement les matériaux, mais aussi les communautés et les savoir-faire qui donnent sens au patrimoine.

En temps de paix, les usages contemporains peuvent également entrer en conflit avec la protection. Le tourisme apporte des ressources et fait connaître les sites, mais une fréquentation excessive peut dégrader les lieux et transformer la vie des habitants. À Venise, la conservation de la ville doit ainsi se concilier avec l'activité touristique et les besoins de sa population. Plus largement, protéger un centre historique peut impliquer des règles de rénovation ou des restrictions d'usage qui ne sont pas toujours acceptées par les habitants. Une conservation décidée sans dialogue risque alors de traiter un patrimoine vivant comme un décor figé.

Il faut donc rechercher un équilibre : préserver les caractéristiques d'un lieu sans empêcher toute évolution, maintenir des pratiques sans les réduire à une attraction touristique et associer les populations aux décisions. La transmission n'est pas toujours une reproduction à l'identique du passé ; elle peut demander des restaurations, des adaptations et des choix expliqués collectivement. Cela rend la conservation difficile, car les besoins et les valeurs des générations présentes ne coïncident pas nécessairement avec les exigences de protection à long terme.

Conclusion. Il est difficile de conserver le patrimoine parce qu'il faut d'abord décider ce qui mérite d'être transmis et obtenir un accord sur cette sélection. Cette tâche se heurte ensuite à la fragilité des biens, aux risques naturels et climatiques, au coût des restaurations et au besoin de compétences spécialisées. Enfin, les conflits, le tourisme et les besoins des habitants obligent à arbitrer entre protection et usages contemporains. La conservation ne peut donc être une mise sous cloche : elle exige des politiques durables, des moyens adaptés et la participation des sociétés concernées, afin que le patrimoine demeure à la fois protégé et vivant.

Étude critique de document

10 points

L’historien et les mémoires de la guerre d’Algérie

Deuxième partie

Question Consigne

Sujet p. 3, 4

> En analysant le document et en vous appuyant sur vos connaissances, répondez à la question suivante : pourquoi le travail des historiens de la guerre d’Algérie rencontre-t-il des difficultés ?

Introduction. La guerre d’Algérie, qui s’étend de 1954 à 1962, oppose l’État français au mouvement indépendantiste algérien, notamment au FLN. Elle s’inscrit dans une histoire coloniale commencée avec la conquête française de 1830 et a laissé des expériences et des mémoires différentes : celles des Algériens, des pieds-noirs, des harkis, des anciens combattants, des immigrés et de leurs descendants. Le document est un entretien de l’historien Benjamin Stora, recueilli par Frédéric Bobin et publié dans *Le Monde* le 17 février 2021. Stora avait remis le 20 janvier 2021 au président Emmanuel Macron un rapport sur la réconciliation mémorielle autour de la colonisation et de la guerre d’Algérie. Son témoignage de chercheur met en évidence des obstacles à la production et à la réception du savoir historique. Toutefois, cet entretien, consacré aux mémoires et à la réconciliation, ne constitue ni un inventaire exhaustif des difficultés de recherche ni le point de vue de tous les acteurs.

Problématique : pourquoi la production d’une histoire rigoureuse de la guerre d’Algérie est-elle entravée par les obstacles à l’accès au savoir, par les usages politiques du passé et par la pluralité conflictuelle des mémoires ?

Plan argumenté. D’abord, les historiens se heurtent à un accès et à une diffusion inégaux des sources et des travaux, dans un contexte où les États et les récits nationaux pèsent sur l’écriture de l’histoire. Ensuite, ils travaillent sur un passé douloureux, porté par des groupes aux expériences et aux demandes de reconnaissance différentes. Enfin, la fragmentation et le renouvellement des identités rendent plus difficile le dialogue entre savoir historique et mémoires, sans rendre impossible le travail des historiens.

I. Un accès au savoir et aux sources freiné par le poids des États et des récits nationaux. Stora rappelle qu’il a travaillé de 1974 à 1990 « sur les archives », qu’il a « établi des faits » et écrit des ouvrages d’histoire de l’Algérie coloniale, de la guerre d’Algérie et de l’immigration. Il constate pourtant que ce savoir universitaire ne suffit pas à apaiser les mémoires. L’écart entre la production des connaissances et leur circulation constitue donc un premier obstacle. Il souligne qu’en Algérie les travaux de l’historien Mohammed Harbi n’ont été diffusés que tardivement et que la production d’un savoir historique y reste attendue. Cet exemple montre que l’accès aux travaux et leur réception dépendent aussi de conditions politiques et éditoriales. Harbi, acteur du mouvement national algérien devenu historien, a développé une lecture critique de l’histoire du FLN ; ses travaux pouvaient contester le récit national officiel. Stora formule ainsi une difficulté majeure : construire en Algérie un savoir historique « autonome par rapport à l’État ». Lorsque le pouvoir entend orienter le récit national, la recherche et la diffusion de conclusions qui le mettent en question peuvent être entravées.

La difficulté ne concerne toutefois pas uniquement l’Algérie. En France aussi, les récits publics ont longtemps été marqués par des silences, des controverses et des usages politiques de la guerre. La reconnaissance officielle de l’expression « guerre d’Algérie » par la loi du 18 octobre 1999 illustre la lente évolution du vocabulaire public. Les débats autour de la torture, des violences et des responsabilités de l’État montrent que l’établissement des faits ne se confond pas avec leur reconnaissance collective. Les archives sont conservées dans différentes institutions et leur accès peut être soumis à des règles de

FormaV - document d'entraînement non officiel

communicabilité ou à des restrictions, notamment au titre du secret. L'historien doit donc confronter des sources diverses, en vérifier la provenance et tenir compte de ce qui manque ou demeure difficilement accessible. Le document de Stora évoque surtout les obstacles à l'autonomie et à la diffusion du savoir en Algérie ; il ne décrit pas précisément les fonds d'archives ni les règles qui les régissent. Il ne faut donc pas lui faire dire que toutes les archives seraient fermées.

II. Des mémoires douloureuses et concurrentes rendent les faits difficiles à faire entendre. Le document insiste sur la persistance de blessures mémorielles malgré « cette masse de savoir académique ». Stora explique que les représentations et les imaginaires ne changent pas automatiquement avec l'accumulation des travaux. Les souvenirs de la guerre sont liés à des expériences très différentes : la lutte pour l'indépendance et la répression coloniale pour les Algériens ; le départ d'Algérie pour les pieds-noirs ; l'engagement aux côtés de l'armée française et les violences subies pour les harkis ; les expériences des appelés et des anciens combattants ; enfin, les discriminations et les débats identitaires vécus par une partie des descendants d'immigrés. Ces mémoires ne sont ni uniformes au sein de chaque groupe ni interchangeables.

Stora évoque des conflits entre pieds-noirs, enfants d'immigrés et enfants de harkis, qu'il qualifie de « guerre des mémoires ». Les événements n'ont pas toujours été reconnus ni racontés de la même façon selon les familles, les milieux politiques et les deux pays. En France, par exemple, la répression de la manifestation d'Algériens du 17 octobre 1961 à Paris et la torture pendant la guerre ont longtemps été au cœur de débats et de demandes de reconnaissance. En Algérie, le récit national centré sur la lutte de libération a pu laisser moins de place à la pluralité des trajectoires et aux conflits internes au mouvement national. L'historien doit rendre compte de ces expériences sans réduire l'histoire à un affrontement de récits : il considère les témoignages et les mémoires comme des sources précieuses mais situées, qu'il confronte à d'autres documents et contextualise.

Cette exigence est délicate, car les recherches peuvent être perçues comme une prise de position morale ou politique. Pour les personnes concernées, établir un fait ne suffit pas toujours : elles peuvent aussi attendre une reconnaissance, une réparation ou une condamnation. À l'inverse, la mise en avant d'une mémoire peut être contestée par d'autres groupes qui craignent l'effacement de leur propre expérience. L'historien ne peut satisfaire toutes les attentes mémorielles ni se substituer aux décisions politiques ; il doit néanmoins écouter les témoins et expliquer comment il établit ses conclusions. Le projet de Stora de « restitution des mémoires – françaises essentiellement » vise précisément, selon lui, à les comprendre et à les « décloisonner ».

III. Le renouvellement des identités et des générations complexifie le dialogue entre histoire et mémoire. Stora distingue les affrontements mémoriels des affrontements identitaires. Il estime que depuis les années 2000, après une période d'oubli, les mémoires sont devenues « dangereuses » lorsqu'elles nourrissent des confrontations, puis des identités construites en partie autour du passé colonial. Il nuance cependant l'image de blocs homogènes opposés : les générations plus anciennes peuvent être davantage dans la lassitude, tandis que des petits-enfants, âgés d'environ 30 ans au moment de l'entretien, expriment de nouvelles demandes d'histoire et d'identité. Les appartenances, les attentes et les façons de se rapporter à la guerre évoluent donc au fil des générations. Il devient plus difficile de parler d'une mémoire unique, française ou algérienne, ou de considérer chaque groupe comme un ensemble cohérent.

Cette observation explique pourquoi le travail historique rencontre des incompréhensions et des contestations : les recherches s'insèrent dans des débats contemporains qui portent autant sur l'identité et la reconnaissance que sur le passé. Mais l'entretien doit être lu de manière critique. Stora est à la fois un historien et l'auteur d'un rapport demandé par le président français ; il intervient dans un débat politique et met l'accent sur les mémoires, la réconciliation et les demandes algériennes. Le format journalistique est

sélectif et ne présente ni toutes les méthodes, ni tous les travaux, ni toutes les positions des historiens. Son propos éclaire donc des obstacles réels, mais ne suffit pas à décrire à lui seul l'ensemble de la recherche sur la guerre d'Algérie.

Conclusion. Le travail des historiens de la guerre d'Algérie rencontre des difficultés parce que les sources et les connaissances ne sont pas toujours accessibles ou diffusées librement, que les États et les récits nationaux peuvent encadrer la production du savoir, et que les faits établis prennent place dans des mémoires plurielles, douloureuses et parfois mobilisées dans des conflits identitaires contemporains. Les historiens doivent donc confronter archives et témoignages, distinguer histoire et mémoire, et expliquer leurs méthodes. Comme le rappelle Stora, malgré le « retard » accumulé, il reste possible d'affronter cette histoire ensemble : la pluralité des mémoires rend le travail plus exigeant, mais ne le rend pas impossible.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le travail des historiens de la guerre d'Algérie est difficile parce que l'accès, la diffusion et l'autonomie du savoir peuvent être limités par les contextes politiques, tandis que les faits établis rencontrent des mémoires blessées, concurrentes et parfois mobilisées dans des conflits identitaires. La diversité des expériences et le renouvellement des identités compliquent la réception des travaux. Pour produire une histoire rigoureuse, les historiens confrontent archives et témoignages, contextualisent les récits et distinguent leur démarche critique des demandes de reconnaissance mémorielle. Ces obstacles compliquent la recherche et le dialogue, sans les rendre impossibles.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2025/spe-hg-geopolitique-sciences-po-2025-nouv-caledonie-1-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.